

Le mot du Directeur

Avec le déploiement du dispositif « Emploi Accompagné » sur le département de l'Hérault, il est désormais possible pour les personnes en situation de handicap, de compter dans la durée, sur un accompagnement vers et dans l'emploi en milieu ordinaire du travail. Pour nombre de personnes, ce dispositif constitue un espoir, de réaliser son rêve et d'accéder à une vie sociale et professionnelle choisie et accomplie. En effet l'« Emploi Accompagné » propose d'apporter une réponse globale aux besoins des personnes, en les inscrivant comme auteur de leur parcours de vie. Dans le cadre d'une relation de confiance et d'un accompagnement individualisé, il s'agit de valoriser les potentialités, les compétences, et d'ouvrir les possibilités.

Un accompagnement sur la durée, vers/dans le milieu ordinaire

Notre dispositif, « Emploi Accompagné 34 », a été créé en janvier 2019. Il réunit 3 partenaires constitutifs : APF France handicap,

FAIRE ESS et l'APSH34. Ces trois partenaires complémentaires apportent une plus-value ; en permettant un accompagnement assez large des situations de handicap, ainsi qu'une implantation géographique sur tout le département de l'Hérault.

Philippe Causse

Trois acteurs de proximité



04 67 50 05 96
contact@emploi-accompagne34.fr



En partenariat avec :



Emploi accompagné 34



Vous êtes travailleur handicapé

**Vous souhaitez
ou vous travaillez déjà en "milieu ordinaire" ?**

Vous bénéficiez d'une RQTH

Vous avez la notification MDA/MDPH (*)

(*) Pour l'obtenir, dossier à remplir sur www.mdph34.fr

L'emploi accompagné
est inscrit dans la loi Travail
du 8 août 2016
Il vise l'inclusion professionnelle
des personnes en situation
de handicap, en milieu ordinaire.

Vous êtes employeur (privé/public)

Vous souhaitez :

- > Vous engager dans une démarche RSE ?
- > Répondre à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés ?
- > Embaucher une personne en situation de handicap ?
- > et être conseillé quant à son intégration ?
- > Améliorer la situation de vos collaborateurs en situation de handicap ?

**Bénéficiez du dispositif
Emploi Accompagné grâce :**

à un interlocuteur unique

- > mobilisable à tout moment
- > pour un emploi durable
- > pour construire ensemble un parcours professionnel sécurisé

**Un(e) Référent(e) Emploi Accompagné
peut vous accompagner grâce à :**

Engagement volontaire
Relation de confiance
Réactivité, disponibilité
Proximité
Rencontres régulières
Soutien médico-social
Conseil individualisé

SOUTIEN MÉDICO-SOCIAL

CONSEIL

E

ADAPTATION

IMMERSION PRO.

**Bénéficiez du dispositif
Emploi Accompagné pour :**

- Evaluer les besoins de l'entreprise
 - Proposer des profils
- Analyser le poste de travail et proposer des aménagements
 - Sensibiliser le collectif de travail au handicap
- Faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap